

États financiers intermédiaires  
(non audité)

---

# Régime d'épargne-études Génération

Semestre clos le 30 septembre 2017

# Régime d'épargne-études Génération

30 septembre 2017

## Table des matières

États de la situation financière .....	4
États du résultat global .....	5
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires .....	6
Tableaux des flux de trésorerie .....	7
Annexe du portefeuille .....	8-12
Notes annexes .....	13-19

**Avis :**

***Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas été audités par les auditeurs externes du Régime.***

# Régime d'épargne-études Génération

## États de la situation financière (non audité)

	Au 30 septembre 2017	Au 31 mars 2017
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 275 924	8 093 507
Placements à la juste valeur	658 349 975	674 168 772
Somme à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (note 4)	812 845	550 340
Subventions à recevoir (note 2)	1 573 752	1 959 131
Sommes à recevoir pour les titres vendus	66 196 891	–
Intérêts courus	3 649 193	3 566 780
	<b>747 858 580</b>	<b>688 338 530</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs	1 333 026	770 829
Sommes à payer pour les titres achetés	65 900 130	4 369 104
Sommes à verser au distributeur – Corporation REEE Global (Note 4)	3 737 469	4 270 530
Sommes à verser au Régime d'épargne-études Avancé (Note 4)	78 552	83 861
Somme à verser au gestionnaire du fonds – Les Actifs de croissance Global Inc. (note 4)	780 172	433 060
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<b>676 029 231</b>	<b>678 411 146</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représenté par les éléments suivants :</b>		
Cotisations des souscripteurs (note 5)	432 093 971	426 280 373
Cumul des subventions gouvernementales	175 818 389	171 841 738
(Moins-value) plus-value latente des placements	(4 758 823)	4 625 112
Revenu de placement cumulé et non distribué et profits réalisés sur les placements	72 875 694	75 663 923
	<b>676 029 231</b>	<b>678 411 146</b>

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et de Les actifs de croissance Global Inc.

"Hanane Bouji"

Hanane Bouji  
Administrateur

"Harold Wokin"

Harold Wokin  
Administratrice

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Régime d'épargne-études Génération

### États du résultat global (non audité)

Pour les semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

	30 septembre 2017	30 septembre 2016
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Produits d'intérêts pour les paiements d'aide aux études	8 489 189	8 214 694
Dividendes	426 183	–
(Pertes) profits réalisé(e)s à la cession de placements	(1 835 069)	3 801 441
Variation de la (moins-value) plus-value latente des placements	(9 383 935)	6 119 252
<b>Charges</b>	<b>(2 303 632)</b>	18 135 387
Frais d'administration	4 612 243	4 468 175
Honoraires d'audit	115 999	114 796
Autres	36 898	37 702
Comité d'examen indépendant	5 525	5 525
	<b>4 770 665</b>	4 626 198
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux activités</b>	<b>(7 074 297)</b>	13 509 189

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Régime d'épargne-études Génération

### États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (non audité)

Pour les semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

	30 septembre 2017	30 septembre 2016
	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de la période</b>	<b>678 411 146</b>	655 419 706
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux activités</b>	<b>(7 074 297)</b>	13 509 189
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>		
Cotisations reçues des souscripteurs	<b>30 086 848</b>	29 695 050
Subventions gouvernementales reçues (note 2) :		
Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCEE »)	<b>6 108 713</b>	6 316 062
Bon d'études canadien (« BEC »)	<b>2 044 746</b>	1 903 275
Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »)	<b>488 532</b>	505 749
Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (« SEEFCB »)	<b>311 600</b>	230 400
Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (« SEEAS »)	<b>15 750</b>	24 193
	<b>39 056 189</b>	38 674 729
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>		
Remboursement des cotisations des souscripteurs	<b>(24 273 250)</b>	(24 951 764)
Paiements d'aide aux études		
Subventions gouvernementales	<b>(4 992 691)</b>	(5 072 070)
Revenus sur les subventions gouvernementales	<b>(1 205 883)</b>	(1 250 864)
Revenus sur les cotisations des souscripteurs	<b>(3 891 983)</b>	(4 057 019)
	<b>(34 363 807)</b>	(35 331 717)
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de la période</b>	<b>676 029 231</b>	672 271 907

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Régime d'épargne-études Génération

## Tableaux des flux de trésorerie (non audité)

Pour les semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016

	30 septembre 2017	30 septembre 2016
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
<b>Activités d'exploitation</b>		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux activités	(7 074 297)	13 509 189
Éléments sans effet de trésorerie :		
Variation de la moins-value (plus-value) latente sur les placements	9 383 935	(6 119 252)
Pertes (profits) réalisé(e)s à la cession de placements	1 835 069	(3 801 441)
Augmentation des intérêts courus	(82 413)	(178 218)
Augmentation de la somme à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	(262 505)	(46 550)
Augmentation des montants à verser au gestionnaire du fonds – Les Actifs de croissance Global Inc.	347 112	325 886
(Diminution) augmentation des montants à verser au distributeur – REEE Global	(533 061)	537 551
(Diminution) augmentation des sommes à verser au Régime d'épargne-études Avancé	(5 309)	274 868
Augmentation des créditeurs	562 197	303 200
Augmentation (diminution) des sommes à payer pour les titres achetés	61 531 026	(10 151 794)
Augmentation des sommes à recevoir pour les titres vendus	(66 196 891)	(3 027 184)
Diminution des sommes à recevoir du gestionnaire du fonds – Les Actifs de croissance Global Inc.	–	80 186
Diminution des subventions à recevoir	385 379	304 732
Achat de placements	(263 768 168)	(585 226 939)
Produit de la vente de placements	268 367 961	596 610 111
	<b>4 490 035</b>	<b>3 394 345</b>
<b>Activités de financement</b>		
Cotisations des souscripteurs reçues, montant net	5 813 598	4 743 288
Subventions gouvernementales reçues	8 969 341	8 979 677
Paiements d'aide aux études versés aux bénéficiaires	(10 090 557)	(10 379 953)
	<b>4 692 382</b>	<b>3 343 012</b>
Augmentation de la trésorerie	<b>9 182 417</b>	<b>6 737 357</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<b>8 093 507</b>	<b>60 879 924</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>17 275 924</b>	<b>67 617 281</b>
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	8 470 876	8 175 149
Dividendes reçus	426 183	–

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (non audité)

Au 30 septembre 2017

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Placements des cotisations des souscripteurs – (71,50 %)</b>			
<b>Titres gouvernementaux – 23,50 %</b>			
Gouvernement du Canada, 0,50 %, échéant le 1 <sup>er</sup> novembre 2018	47 145 000	46 842 689	46 686 755
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2029	26 510 000	37 610 710	36 143 608
Gouvernement du Canada, 5,75%, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2033	18 700 000	28 286 098	27 092 831
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,80 %, échéant le 15 juin 2021	10 375 000	11 153 774	11 055 786
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,90 %, échéant le 15 septembre 2026	6 000 000	5 984 140	5 707 980
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,35 %, échéant le 15 septembre 2023	5 655 000	5 821 305	5 702 845
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,90 %, échéant le 15 juin 2024	5 000 000	5 065 361	5 187 850
Gouvernement du Canada, 2,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2048	3 845 000	4 444 177	4 073 778
Gouvernement du Canada, 0,50 %, échéant le 1 <sup>er</sup> août 2018	3 120 000	3 099 408	3 099 785
Bons du Trésor du gouvernement du Canada, échéant le 14 décembre 2017	2 965 000	2 956 822	2 959 055
Gouvernement du Canada, 3,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2019	2 480 000	2 733 704	2 570 867
CPPIB Capital Inc., série A, 1,40 %, échéant le 4 juin 2020	2 200 000	2 195 730	2 172 192
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,40 %, échéant le 15 décembre 2022	2 030 000	2 013 212	2 056 674
Titres hypothécaires LNH, 2,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	3 700 000	1 799 086	1 761 274
Gouvernement du Canada, 1,25 %, échéant le 1 <sup>er</sup> février 2018	1 675 000	1 691 465	1 675 938
Gouvernement du Canada, 1,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027	800 000	768 231	723 280
		162 465 912	158 670 498
<b>Titres des provinces – 15,10 %</b>			
Province de l'Ontario, 6,50 %, échéant le 8 mars 2029	15 430 000	21 226 739	20 729 043
Province de l'Ontario, 3,50 %, échéant le 2 juin 2043	6 890 000	7 016 658	7 139 418
Province de la C.-B., 2,70 %, échéant le 18 décembre 2022	6 430 000	6 369 416	6 577 881
Province de la C.-B., 5,70 %, échéant le 18 juin 2029	4 975 000	5 953 006	6 346 714
Province de l'Ontario, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	5 330 000	5 346 517	5 469 164
Province de Nouvelle-Écosse, 1,46 %, échéant le 15 août 2018	4 250 000	4 258 205	4 261 943
Province de Saskatchewan, 3,20 %, échéant le 3 juin 2024	4 000 000	4 096 710	4 174 240
Province de la C.-B., 2,30 %, échéant le 18 juin 2026	4 000 000	4 020 640	3 883 200
Province de Québec, 5,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2041	2 925 000	3 690 369	3 758 186
Province de Saskatchewan, 1,95 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2019	3 200 000	3 282 880	3 215 040
Province du Manitoba, 1,53 %, échéant le 2 avril 2019	3 200 500	3 199 644	3 211 381
Hydro-Québec, 11,00 %, échéant le 15 août 2020	2 545 000	3 961 093	3 185 126
Province de Québec, 3,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	2 765 000	2 898 284	2 977 048
Province de la C.-B., 3,70 %, échéant le 18 décembre 2020	2 775 000	2 736 372	2 929 207
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	2 300 000	2 535 060	2 435 240
Financement Québec, 1,73 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2018	2 100 000	2 124 885	2 108 652
Province du Nouveau-Brunswick, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	2 030 000	2 004 300	2 077 604
Financement Québec, 2,45 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2019	2 030 000	2 036 896	2 058 623
Province du Manitoba, 1,60 %, échéant le 5 septembre 2020	2 000 000	2 013 600	1 981 420
Province de la C.-B., 2,80 %, échéant le 18 juin 2048	2 000 000	1 843 080	1 835 120
Province de l'Ontario, 4,70 %, échéant le 2 juin 2037	1 500 000	1 830 050	1 820 310
BC Municipal Financial Authority, 4,60 %, échéant le 23 avril 2018	1 785 000	1 778 074	1 818 019
Province de l'Ontario, 4,20 %, échéant le 8 mars 2018	1 675 000	1 842 500	1 696 368
Province de l'Alberta, 1,35 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2021	1 600 000	1 583 120	1 555 904
Province de l'Alberta, 2,55 %, échéant le 15 décembre 2022	1 500 000	1 573 500	1 517 235
Province de l'Ontario, 2,80 %, échéant le 2 juin 2048	1 500 000	1 390 950	1 362 795
Province de Saskatchewan, 5,00 %, échéant le 5 mars 2037	855 000	1 136 723	1 065 869
Province de l'Ontario, 4,40 %, échéant le 2 juin 2019	770 000	802 879	804 585
		102 552 150	101 995 335

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (non audité)

Au 30 septembre 2017

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Titres des institutions financières – 14,20 %</b>			
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, 8,00 %, échéant le 11 mars 2021	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, CPG, 4,50 %, échéant le 3 août 2021	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	6 645 000	6 621 638	6 515 268
Banque de Montréal, 2,12 %, échéant le 16 mars 2022	5 050 000	5 110 993	4 980 694
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,90 %, échéant le 26 avril 2021	4 920 000	4 970 782	4 854 700
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,70 %, échéant le 9 octobre 2018	3 300 000	3 322 469	3 296 733
Banque Nationale du Canada, 1,74 %, échéant le 3 mars 2020	3 300 000	3 303 639	3 267 693
Banque HSBC, 2,08 %, échéant le 26 novembre 2018	3 100 000	3 116 890	3 105 642
Banque Royale du Canada, 2,82 %, échéant le 12 juillet 2018	2 885 000	2 952 616	2 910 244
La Banque Toronto-Dominion, 2,05 %, échéant le 8 mars 2021	2 400 000	2 416 560	2 382 600
La Banque Toronto-Dominion, 2,62 %, échéant le 22 décembre 2021	2 300 000	2 411 425	2 321 758
Banque Royale du Canada, 3,45 %, échéant le 29 septembre 2026	2 250 000	2 310 329	2 292 300
Omers Realty Corporation, 2,50 %, échéant le 5 juin 2018	2 190 000	2 239 600	2 202 045
Banque de Montréal, 2,70 %, échéant le 9 décembre 2026	2 245 000	2 245 422	2 196 558
Banque Royale du Canada, 2,86 %, échéant le 4 mars 2021	2 100 000	2 121 630	2 138 325
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,87 %, échéant le 4 juin 2021	2 100 000	2 179 821	2 137 989
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2024	2 100 000	2 152 500	2 131 584
Enbridge, 3,19 %, échéant le 5 décembre 2022	2 100 000	2 069 375	2 122 680
La Banque Toronto-Dominion, 2,56 %, échéant le 24 juin 2020	2 100 000	2 103 990	2 122 176
Banque de Montréal, 2,24 %, échéant le 11 décembre 2017	2 100 000	2 114 204	2 103 885
Banque Nationale du Canada, 1,81 %, échéant le 26 juillet 2021	2 000 000	2 018 720	1 957 980
Banque Royale du Canada, 2,03 %, échéant le 15 mars 2021	1 950 000	1 949 259	1 934 254
Banque de Montréal, 1,88 %, échéant le 31 mars 2021	1 950 000	1 949 903	1 923 814
Banque de Montréal, 1,61 %, échéant le 28 octobre 2021	1 950 000	1 949 903	1 893 105
Banque Manuvie du Canada, 2,08 %, échéant le 26 mai 2022	1 935 000	1 935 000	1 890 283
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,29 %, échéant le 28 juin 2024	1 940 000	1 939 884	1 883 053
La Banque Toronto-Dominion, 3,23 %, échéant le 24 juillet 2024	1 815 000	1 815 000	1 871 140
Banque Royale du Canada, 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	1 620 000	1 679 179	1 853 767
La Banque Toronto-Dominion, 1,99 %, échéant le 23 mars 2022	1 740 000	1 740 000	1 710 253
La Banque Toronto-Dominion, 2,98 %, échéant le 30 septembre 2025	1 670 000	1 681 490	1 684 045
CIBC, billet de dépôt, 1,64 %, échéant le 12 juillet 2021	1 655 000	1 645 782	1 615 053
BMW Canada Inc., 1,83 %, échéant le 15 juin 2021	1 600 000	1 601 760	1 565 456
Wells Fargo Financial Canada, 2,94 %, échéant le 25 juillet 2019	1 190 000	1 217 964	1 208 182
		96 887 727	96 073 259
<b>Billets à capital protégé – 10,90 %</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2020	15 000 000	15 000 000	14 490 000
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 25 août 2021	11 250 000	11 250 000	10 951 875
Banque Nationale du Canada, billet à capital protégé d'actions canadiennes de Yorkville, échéant le 21 mars 2018	10 000 000	10 000 000	10 067 000
La Banque Toronto-Dominion, Dolphin NT indiciel, échéant le 16 août 2021	7 100 000	7 100 000	7 650 250
JP Morgan, billet à capital protégé, à rendement variable, lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 25 janvier 2021	7 100 000	7 100 000	7 534 520
JP Morgan, billet à capital protégé lié à des FNB du marché des capitaux efficient, échéant le 26 février 2020	7 100 000	7 100 000	7 077 990
JP Morgan, billet à capital protégé lié à des FNB du marché des capitaux efficient 5, échéant le 19 mai 2021	7 100 000	7 100 000	6 987 820
JP Morgan, billet à capital protégé lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 14 mars 2019	4 260 000	4 260 000	5 333 946
JP Morgan, billet à capital protégé lié à l'indice STOXX Europe Large 200, échéant le 26 août 2020	3 550 000	3 550 000	3 491 425
		72 460 000	73 584 826

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (non audité)

Au 30 septembre 2017

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Fonds négociés en Bourse – 7,80 %</b>			
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	274 100	10 128 978	10 484 325
iShares S&P/TSX 60 Index ETF	344 000	7 710 545	7 960 160
iShares S&P/TSX Capped Financials Index ETF	213 000	7 596 724	7 838 400
FINB BMO S&P 500	164 700	5 670 851	5 673 915
iShares U.S. Small Cap Index ETF	171 000	5 109 818	5 434 380
iShares S&P/TSX Capped Information Technology Index ETF	171 000	2 543 001	2 638 530
iShares S&P/TSX Small Cap Index ETF	161 000	2 574 390	2 598 540
iShares S&P/TSX Completion Index ETF	103 000	2 565 730	2 589 420
iShares S&P/TSX Capped REIT Index ETF	160 000	2 564 800	2 550 400
iShares S&P/TSX Capped Utilities Index ETF	111 000	2 561 394	2 511 930
iShares S&P/TSX Capped Materials Index ETF	191 000	2 568 950	2 465 810
		51 595 181	52 745 810
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs</b>		485 960 970	483 069 728
<b>Placements des subventions gouvernementales – (26,00) %</b>			
<b>Titres gouvernementaux – 10,70 %</b>			
Gouvernement du Canada, 0,50 %, échéant le 1 <sup>er</sup> novembre 2018	21 510 000	21 369 851	21 300 925
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2029	12 085 000	17 204 653	16 476 631
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2033	8 480 000	12 747 008	12 285 947
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,80 %, échéant le 15 juin 2021	4 775 000	5 132 218	5 088 312
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,90 %, échéant le 15 juin 2024	2 660 000	2 694 747	2 759 936
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,35 %, échéant le 15 septembre 2023	2 615 000	2 655 122	2 637 125
Gouvernement du Canada, 2,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2048	2 229 000	2 569 626	2 361 626
Bon du Trésor du gouvernement du Canada, échéant le 14 décembre 2017	1 750 000	1 745 184	1 746 491
Gouvernement du Canada, 0,50 %, échéant le 1 <sup>er</sup> août 2018	1 495 000	1 485 133	1 485 314
Gouvernement du Canada, 3,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2019	1 330 000	1 466 059	1 378 731
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,90 %, échéant le 15 septembre 2026	1 300 000	1 285 976	1 236 729
Titres hypothécaires LNH, 2,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	2 000 000	972 479	952 040
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,40 %, échéant le 15 décembre 2022	870 000	862 805	881 432
Gouvernement du Canada, 1,25 %, échéant le 1 <sup>er</sup> février 2018	600 000	605 778	600 336
CPPIB Capital Inc., série A, 1,40 %, échéant le 4 juin 2020	600 000	598 200	592 416
Gouvernement du Canada, 1,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027	425 000	408 141	384 243
		73 802 980	72 168 234
<b>Titres des provinces – 6,90 %</b>			
Province de l'Ontario, 6,50 %, échéant le 8 mars 2029	6 935 000	9 655 360	9 316 650
Province de l'Ontario, 3,50 %, échéant le 2 juin 2043	3 860 000	3 923 800	3 999 732
Province de la C.-B., 2,70 %, échéant le 18 décembre 2022	2 995 000	2 966 865	3 063 871
Province de la C.-B., 5,70 %, échéant le 18 juin 2029	2 265 000	2 800 858	2 889 509
Province de l'Ontario, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	2 575 000	2 592 531	2 642 264
Province de Québec, 5,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2041	1 667 000	2 100 720	2 141 845
Province de Québec, 3,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	1 725 000	1 826 035	1 857 290
Province de Saskatchewan, 3,20 %, échéant le 3 juin 2024	1 775 000	1 805 603	1 852 319
Province de Nouvelle-Écosse, 1,46 %, échéant le 15 août 2018	1 784 000	1 787 504	1 789 013
Province de la C.-B., 2,30 %, échéant le 18 juin 2026	1 700 000	1 701 534	1 650 360
Province du Manitoba, 1,53 %, échéant le 2 avril 2019	1 349 500	1 349 226	1 354 088
Province de l'Ontario, 4,20 %, échéant le 8 mars 2018	1 335 000	1 423 868	1 352 030
Hydro-Québec, 11,00 %, échéant le 15 août 2020	1 055 000	1 641 876	1 320 357
Province de Saskatchewan, 1,95 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2019	1 300 000	1 333 670	1 306 110
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	1 225 000	1 350 108	1 297 030
Province de l'Ontario, 4,40 %, échéant le 2 juin 2019	905 000	945 568	945 648
Province de l'Ontario, 4,70 %, échéant le 2 juin 2037	750 000	916 710	910 155
Financement Québec, 1,73 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2018	900 000	910 665	903 708
Province du Nouveau-Brunswick, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	870 000	858 986	890 402
Financement Québec, 2,45 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2019	870 000	873 996	882 267

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (non audité)

Au 30 septembre 2017

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Titres des provinces – 6,90 % (suite)</b>			
Province de l'Alberta, 2,55 %, échéant le 15 décembre 2022	850 000	891 650	859 767
Province de la C.-B., 3,70 %, échéant le 18 décembre 2020	805 000	793 794	849 734
BC Municipal Financial Authority, 4,60 %, échéant le 23 avril 2018	710 000	707 245	723 134
Province de l'Alberta, 1,35 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2021	600 000	593 670	583 464
Province du Manitoba, 1,60 %, échéant le 5 septembre 2020	500 000	502 680	495 355
Province de Saskatchewan, 5,00 %, échéant le 5 mars 2037	385 000	511 858	479 953
		<b>46 766 380</b>	<b>46 356 055</b>
<b>Titres des institutions financières – 4,80 %</b>			
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	2 670 000	2 650 117	2 617 872
Banque de Montréal, 2,12 %, échéant le 16 mars 2022	2 150 000	2 167 927	2 120 512
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,90 %, échéant le 26 avril 2021	2 090 000	2 098 959	2 062 298
Banque Royale du Canada, 2,82 %, échéant le 12 juillet 2018	1 420 000	1 453 442	1 432 425
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,70 %, échéant le 9 octobre 2018	1 350 000	1 359 192	1 348 664
Banque Nationale du Canada, 1,74 %, échéant le 3 mars 2020	1 350 000	1 351 489	1 336 784
Banque HSBC, 2,08 %, échéant le 26 novembre 2018	1 200 000	1 206 555	1 202 184
Banque de Montréal, 2,70 %, échéant le 9 décembre 2026	1 070 000	1 069 212	1 046 856
La Banque Toronto-Dominion, 2,62 %, échéant le 22 décembre 2021	1 000 000	1 036 660	1 009 460
Banque Royale du Canada, 3,45 %, échéant le 29 septembre 2026	950 000	975 444	967 860
Omers Realty Corporation, 2,50 %, échéant le 5 juin 2018	918 000	938 604	923 049
Banque Royale du Canada, 2,86 %, échéant le 4 mars 2021	900 000	909 270	916 425
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,87 %, échéant le 4 juin 2021	900 000	933 903	916 281
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2024	900 000	922 500	913 536
Enbridge, 3,19 %, échéant le 5 décembre 2022	900 000	886 890	909 720
La Banque Toronto-Dominion, 2,56 %, échéant le 24 juin 2020	900 000	901 710	909 504
Banque de Montréal, 2,24 %, échéant le 11 décembre 2017	900 000	906 570	901 665
La Banque Toronto-Dominion, 1,99 %, échéant le 23 mars 2022	915 000	915 000	899 357
Banque Royale du Canada, 2,03 %, échéant le 15 mars 2021	905 000	904 656	897 692
Banque de Montréal, 1,88 %, échéant le 31 mars 2021	895 000	894 955	882 981
Banque Manuvie du Canada, 2,08 %, échéant le 26 mai 2022	895 000	895 000	874 317
Banque de Montréal, 1,61 %, échéant le 28 octobre 2021	900 000	899 955	873 741
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,29 %, échéant le 28 juin 2024	890 000	889 947	863 875
La Banque Toronto-Dominion, 3,23 %, échéant le 24 juillet 2024	835 000	835 000	860 827
Banque Royale du Canada, 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	745 000	791 303	852 504
CIBC, billet de dépôt, 1,64 %, échéant le 12 juillet 2021	835 000	830 349	814 845
La Banque Toronto-Dominion, 2,05 %, échéant le 8 mars 2021	800 000	806 560	794 200
Banque Nationale du Canada, 1,81 %, échéant le 26 juillet 2021	800 000	801 452	783 192
La Banque Toronto-Dominion, 2,98 %, échéant le 30 septembre 2025	680 000	684 678	685 719
BMW Canada Inc., 1,83 %, échéant le 15 juin 2021	600 000	600 660	587 046
Wells Fargo Financial Canada, 2,94 %, échéant le 25 juillet 2019	510 000	521 987	517 793
		<b>33 039 946</b>	<b>32 723 184</b>

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (non audité)

Au 30 septembre 2017

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Billets à capital protégé – 3,60 %</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2020	5 000 000	5 000 000	4 830 000
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 25 août 2021	3 750 000	3 750 000	3 650 625
La Banque Toronto-Dominion, Dolphin NT indiciel, échéant le 16 août 2021	2 900 000	2 900 000	3 124 750
JP Morgan, billet à capital protégé, à rendement variable, lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 25 janvier 2021	2 900 000	2 900 000	3 077 480
JP Morgan, billet à capital protégé lié à des FNB du marché des capitaux efficient, échéant le 26 février 2020	2 900 000	2 900 000	2 891 010
JP Morgan, billet à capital protégé lié à des FNB du marché des capitaux efficient 5, échéant le 19 mai 2021	2 900 000	2 900 000	2 854 180
JP Morgan, billet à capital protégé lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 14 mars 2019	1 740 000	1 740 000	2 178 654
JP Morgan, billet à capital protégé lié à l'indice STOXX Europe Large 200, échéant le 26 août 2020	1 450 000	1 450 000	1 426 075
		<u>23 540 000</u>	<u>24 032 774</u>
<b>Total des placements des subventions gouvernementales</b>		<b>177 149 306</b>	<b>177 280 247</b>
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales – (97,50) %</b>			
Trésorerie – 2,20 %		663 110 276	658 349 975
Équivalents de trésorerie – 0,30 %		14 719 524	14 719 524
		<u>2 554 922</u>	<u>2 556 400</u>
<b>Total du portefeuille de placements</b>		<b>680 384 722</b>	<b>675 625 899</b>

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes (non audité)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2017

### 1. Organisation et généralités

Le Régime d'épargne-études Génération (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il a été géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions, en vertu des lois du Canada. La Fondation continue d'être le promoteur du Régime. La Fondation a choisi de retenir les services de Les actifs de croissance Global Inc. (« Les ACGI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Le siège social du Régime est situé au 100, Mural Street, Suite 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3.

Le Régime fournit de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire aux bénéficiaires désignés dans le cadre de contrats de paiements d'aide aux études (les « contrats de PAE »). La Corporation REEE Global (« REEEG »), société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est le placeur inscrit du Régime. La Fondation, REEEG et Les ACGI sont sous gestion et contrôle communs.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat de PAE par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats de PAE des souscripteurs puissent être soumis à l'ARC en leur nom par la Fondation aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime du souscripteur est un régime d'épargne-études et non un REEE tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne sont pas remplies et enregistrées.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats de PAE avec la Fondation. Aux termes du contrat de PAE, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du Régime, comme il est stipulé dans le prospectus du Régime. À l'échéance, les paiements sont versés au bénéficiaire, conformément aux modalités du contrat de PAE. Les paiements d'aide aux études versés proviennent du revenu tiré des cotisations des souscripteurs.

La publication des états financiers intermédiaires du Régime a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation et de Les ACGI le 28 novembre 2017.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

#### *Méthode comptable*

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

#### *Instruments financiers*

##### *a) Comptabilisation, évaluation et classement*

Le portefeuille de placements du Régime est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net et évalué à la juste valeur. Tous les autres actifs ou passifs financiers sont évalués au coût amorti, et classés comme prêts et créances ou comme autres passifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Régime devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et ils sont initialement évalués à la juste valeur; les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Les placements sont comptabilisés à la date de transaction.

Les variations de la plus-value (moins-value) latente attribuables à la réévaluation des actifs sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les actifs financiers classés comme « prêts et créances » et les passifs financiers classés comme « autres passifs » sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### *b) Évaluation de la juste valeur*

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des subventions à recevoir, des intérêts courus, des débiteurs et des créditeurs se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Les placements en obligations et les fonds négociés en Bourse (« FNB ») sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction du cours acheteur à la fin de la période.

Les obligations de la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada (« BPO ») détenues par le Régime ne sont pas négociées sur un marché actif. Les billets à capital protégé (les « BCP ») sont des instruments financiers de créance hybrides émis par des gouvernements, des banques à charte canadiennes et par des sociétés de fiducie et de prêt autorisées ayant des composantes incorporées qui modifient le profil risque-rendement des titres. Cette catégorie comprend des billets structurés considérés comme des instruments de créance dont les rendements sont fondés sur des indices ou des actifs sous-jacents plutôt que sur les habituels paiements d'intérêts. Les BCP sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'établissement de prix établies par la direction; la volatilité historique et implicite et la corrélation historique sont entre autres utilisées pour calculer la valeur actualisée des billets. Les obligations de la BPO, quant à elles, sont évaluées au moyen de modalités contractuelles, de données sur le marché et de méthodes de calcul conformes aux normes du secteur.

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes (non audité)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2017

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### c) *Compensation*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

#### d) *Dépréciation d'actifs financiers*

À chaque date de clôture, le Régime évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des actifs financiers au coût amorti. Si une telle indication existe, le Régime comptabilise une perte de valeur, qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Les pertes de valeur des actifs financiers au coût amorti sont reprises dans des périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent en des placements dans des titres du marché monétaire et dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada échéant dans les 90 jours suivant la date d'achat. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

#### *Opérations de placement et comptabilisation des produits*

Les intérêts pour les paiements d'aide aux études présentés dans les états du résultat global représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en fonction du montant du capital impayé et du taux d'intérêt nominal applicable. Le Régime n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value et de la moins-value latentes sont comptabilisés dans les états du résultat global pour l'exercice au cours duquel ils se produisent. Les profits (pertes) réalisés sur les placements sont calculés en fonction du coût moyen. La plus-value et la moins-value latentes ne sont pas attribuées à des bénéficiaires précis tant qu'elles ne sont pas réalisées par le Régime.

#### *Impôt sur le résultat*

Le Régime est exonéré d'impôt en vertu de l'article 146.1 de la LIR.

#### *Changements comptables futurs*

##### a) *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 ajoute une exigence concernant les pertes sur créances attendues (dépréciation), modifie les exigences en matière de classement et d'évaluation en ajoutant une nouvelle classe d'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture assorti d'informations connexes devant être fournies sur les activités de gestion des risques. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Régime poursuit son évaluation de l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

#### *Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires*

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est un passif financier lié à un contrat unique, et le Régime en fait la description détaillée dans une note annexe des états financiers, selon son utilisation (cotisations des souscripteurs, comptes de PAE, subventions gouvernementales).

##### a) *Cotisations des souscripteurs*

Les cotisations des souscripteurs comprennent toutes les sommes reçues des souscripteurs et n'incluent pas les sommes à recevoir des unités souscrites, étant donné que les souscripteurs peuvent mettre fin à leur régime en tout temps. Puisque les cotisations sont payables à vue, les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale à titre d'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La Fondation déduit des cotisations versées par les souscripteurs, les frais de souscription, les frais de tenue de compte, les frais de services spéciaux, s'il y a lieu, et les primes d'assurance, conformément aux modalités du prospectus. Se reporter à la note 5 pour de plus amples renseignements.

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes (non audité)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2017

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### b) Subventions gouvernementales

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention canadienne d'épargne-études (« SCEE ») en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE maximale correspond à un paiement de 20 % des cotisations versées à un REEE, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par bénéficiaire. Depuis 2004, une SCEE supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net. Le montant maximal pour la durée de la SCEE est de 7 200 \$; avant 2007, le plafond était de 7 000 \$. À l'échéance d'un contrat de PAE et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les cotisations de la SCEE ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide aux études versés aux étudiants admissibles.

La subvention pour l'épargne-études Advantage Saskatchewan (« SEEAS ») est une subvention du gouvernement de la Saskatchewan offerte aux résidents bénéficiaires de 17 ans ou moins. La SEEAS est versée à un taux de 10 % sur les cotisations annuelles versées à un REEE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour un montant annuel maximal de 250 \$ par bénéficiaire admissible. Le montant cumulatif maximal pour la durée de la SEEAS est de 4 500 \$ par bénéficiaire admissible. Le 22 mars 2017, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé une suspension temporaire des versements au titre de la SEEAS dans les REEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Autrement dit, la SEEAS ne sera pas versée sur les cotisations effectuées à un REEE après le 31 décembre 2017. Jusqu'à ce que des renseignements additionnels soient disponibles, nous continuerons d'administrer la SEEAS comme nous le faisons habituellement pour les cotisations effectuées jusqu'au 31 décembre 2017 inclusivement.

Chaque enfant né le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme Bon d'études canadien (« BEC ») pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance, inclusivement. Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité, et les montants ultérieurs seront de 100 \$ versés au nom de chaque enfant, pour chaque année au cours de laquelle la famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement. Les versements maximaux du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

Le gouvernement du Québec offre aux résidents de la province l'incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »), qui est disponible pour les cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE pour un enfant bénéficiaire résidant au Québec. Le crédit de base correspond à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$ pour chaque bénéficiaire admissible. Le total des paiements maximaux s'élève à 3 600 \$ à vie par bénéficiaire admissible. Les familles dont le revenu annuel correspond au seuil établi par la province peuvent recevoir une majoration de 10 % de la tranche initiale de 500 \$ des cotisations au REEE jusqu'à concurrence de 50 \$ dans l'IQEE. Les seuils de revenu familial sont indexés pour tenir compte de l'inflation et font l'objet d'un examen annuel par Revenu Québec.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied la nouvelle Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (la « SEEFCB »), qui est offerte à chaque bénéficiaire résident né le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ou après cette date. Lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la province de la Colombie-Britannique dépose 1 200 \$ dans son REEE. Pour être admissible à la SEEFCB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et soumettre une demande de SEEFCB dans les délais suivants : i) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né en 2007 ou en 2008; ii) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 15 août 2009; ou iii) avant le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire s'il est né le 16 août 2009 ou après cette date. Le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal doivent être des résidents de la Colombie-Britannique lorsqu'ils présentent la demande de SEEFCB, cette dernière devant être soumise avant le sixième et le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ni cotisation additionnelle n'est requise.

Les subventions gouvernementales reçues dans le cadre du Régime à l'égard d'un bénéficiaire donné sont investies par le Régime et seront ultimement versées au bénéficiaire lorsque celui-ci sera admissible aux PAE. Il peut arriver dans certaines circonstances que la subvention doive être remboursée, par exemple lorsqu'un souscripteur annule sa souscription au Régime.

### 3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS nécessite le recours par la direction à certaines estimations et jugements comptables critiques qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications apportées aux estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période où les estimations sont modifiées ainsi qu'au cours de toute période ultérieure visée par les modifications. Les principaux jugements et les principales estimations du Régime dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

#### a) Évaluation à la juste valeur des placements non cotés sur un marché actif

Le Régime détient des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, comme des BCP ainsi que des obligations et des certificats de placement garantis de la BPO. Ceux-ci sont évalués au moyen de modèles d'établissement de prix reposant sur des données observables et non observables qui nécessitent la formulation d'estimations et d'hypothèses. Les modifications apportées aux hypothèses concernant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées. Se reporter à la note 6 pour obtenir plus de détails concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Régime.

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes (non audité)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2017

### 3. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

#### b) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime, la direction doit porter des jugements importants en ce qui a trait aux caractéristiques de ces instruments. Le jugement le plus important demeure la désignation du portefeuille de placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement permet d'obtenir de l'information fiable et plus pertinente en ce qui a trait aux effets des transactions, à la situation financière et aux flux de trésorerie du Régime. Ce classement est conforme à la stratégie du Régime énoncée dans le prospectus. L'activité du Régime consiste à investir dans des actifs financiers afin de tirer parti d'un rendement total sous forme d'intérêts et de variations de la juste valeur.

### 4. Transactions entre parties liées

- En contrepartie des services d'administration fournis, le Régime verse à l'administrateur (« Les ACGI ») des frais d'administration correspondant à 1,95 % par année de l'actif visé par les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016. En ce qui a trait à l'actif du Régime lié aux contrats de PAE conclus avant le 27 janvier 2016, le Régime verse à l'administrateur des frais d'administration correspondant à 1,20 % par année.
- Les débiteurs du Régime comprennent un montant de 812 845 \$ (31 mars 2017 – 550 340 \$) à recevoir de la Fondation pour les PAE discrétionnaires à des souscripteurs. Les créiteurs du Régime comprennent un montant de 3 737 469 \$ (31 mars 2017 – 4 270 530 \$) à verser à REEEG, réglé par l'entremise de la Fondation pour les frais de souscription, et un montant de 78 552 \$ (31 mars 2017 – 83 861 \$) à verser à Les ACGI, réglé par l'entremise de la Fondation pour les frais d'administration, et un montant de 780 172 \$ (31 mars 2017 – 433 060 \$) à verser au Régime d'épargne-études Avancé (le « RÉÉA ») pour les cotisations des souscripteurs et les subventions qui n'ont pas encore été attribuées au RÉÉA.
- REEEG reçoit des frais de souscription qui sont déduits des cotisations faites par les souscripteurs. Les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016 incluent des frais de souscription de 30 \$ par part. Avant cette date, les frais de souscription étaient de 60 \$ par part. De plus, la Fondation remet à REEEG de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs au titre de l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- Les frais pour services spéciaux correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs en raison de chèques sans fonds; ces frais payés à même le compte d'épargne des souscripteurs sont remis par la Fondation à REEEG.

### 5. Cotisations des souscripteurs

Les variations des cotisations des souscripteurs pour le semestre clos le 30 septembre 2017 et l'exercice clos le 31 mars 2017 s'établissent comme suit :

	30 septembre 2017	31 mars 2017
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	426 280 373	405 581 320
Cotisations des souscripteurs	32 951 676	69 080 133
Frais de souscription	(1 981 762)	(6 157 739)
Frais de tenue de compte	(497 038)	(1 115 500)
Primes d'assurance	(161 578)	(339 537)
Frais pour services spéciaux	(224 450)	(758 830)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du remboursement des cotisations	(24 273 250)	(40 009 474)
Solde à la fin de la période	432 093 971	426 280 373

### 6. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon la hiérarchie des justes valeurs (soit les niveaux 1, 2 et 3). Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Les données ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours acheteurs (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Données importantes concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché (données non observables).

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes (non audité)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2017

### 6. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

Actifs évalués à la juste valeur au 30 septembre 2017				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Équivalents de trésorerie	–	2 556 400	–	2 556 400
Titres à revenu fixe	–	487 986 565	20 000 000	507 986 565
BCP	–	–	97 617 600	97 617 600
Titres de capitaux propres	52 745 810	–	–	52 745 810
<b>Total</b>	<b>52 745 810</b>	<b>490 542 965</b>	<b>117 617 600</b>	<b>660 906 375</b>

  

Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2017				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Équivalents de trésorerie	–	1 852 175	–	1 852 175
Titres à revenu fixe	–	501 022 472	25 248 488	526 270 960
BCP	–	–	108 455 100	108 455 100
Titres de capitaux propres	39 442 712	–	–	39 442 712
<b>Total</b>	<b>39 442 712</b>	<b>502 874 647</b>	<b>133 703 588</b>	<b>676 020 947</b>

Aucun instrument financier n'a été transféré vers ou depuis les niveaux 1 ou 2 au cours du semestre clos le 30 septembre 2017 et de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les instruments financiers classés au niveau 3 représentent les placements du Régime dans certains BCP et obligations de la BPO. Les prix de ces titres sont établis en fonction de modèles d'évaluation. L'élément non observable le plus important utilisé dans le modèle d'évaluation est le taux de rendement utilisé pour évaluer les titres. La direction estime qu'une hausse ou une baisse de 1 % du taux de rendement utilisé se traduirait par une baisse ou une hausse de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires d'environ 800 000 \$ (31 mars 2017 – 900 000 \$).

Le rapprochement des instruments financiers évalués à la juste valeur au moyen de données non observables (niveau 3) est présenté comme suit :

	Pour le semestre clos le 30 septembre 2017	Pour l'exercice clos le 31 mars 2017
		\$
Solde d'ouverture	133 703 588	174 410 700
Produit de l'arrivée à échéance et de la vente	(14 500 000)	(41 000 000)
Diminution de la valeur de marché	(1 585 988)	292 888
<b>Solde de clôture</b>	<b>117 617 600</b>	<b>133 703 588</b>

### 7. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du Régime, ainsi que de verser des paiements d'aide aux études avec les revenus de placements, les subventions et les revenus sur les subventions. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes (non audité)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2017

### 8. Gestion des risques

#### Gestion du risque

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées au risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les mesures de gestion des risques du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime en faisant appel à des gestionnaires de placement professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les gestionnaires de placement surveillent régulièrement les positions du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

#### a) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que des changements de prix surviennent sur le marché et que ceux-ci aient une incidence sur la valeur des placements et les revenus du Régime. Les conseillers du portefeuille de placements du Régime tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Régime. La direction a ciblé deux facteurs principaux de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres à revenu fixe et le risque de prix lié aux BCP.

#### i) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime à l'égard des placements portant intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré au moyen de stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt pour la trésorerie et les placements à court terme est réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Régime aux risques de taux d'intérêt par durée résiduelle jusqu'à l'échéance au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017 :

	30 septembre 2017	31 mars 2017
	%	%
Moins de un an	8,2	6,4
1 an à 3 ans	26,3	19,6
3 à 5 ans	23,9	31,2
Plus de 5 ans	41,6	42,8
	100,0	100,0

Au 30 septembre 2017, la direction estimait que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (31 mars 2017 – 1 %), la valeur totale du portefeuille de placements aurait diminué d'approximativement 28 M\$ (31 mars 2017 – 29 M\$) ou augmenté d'approximativement 30 M\$ (31 mars 2017 – 31 M\$), respectivement. Cette variation de 1 % présume un changement parallèle dans la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer de façon importante.

#### ii) *Autres risques de prix*

Les autres risques de prix représentent le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite de changements dans les cours du marché, autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt. Les catégories d'actif touchées par les risques de prix sont celles des FNB, qui représentent 7,8 % (31 mars 2017 – 5,8 %) et de BCP, qui représentent 14,5 % (31 mars 2017 – 15,9 %) du portefeuille de placements. Le taux de rendement des BCP ne peut être déterminé avant l'échéance des titres, car il est lié à la performance de leur indice sous-jacent; le taux est tributaire du rendement positif ou négatif de l'indice à l'échéance. Un rendement négatif se traduira par le remboursement du montant en capital seulement, qui est protégé par l'émetteur. Le risque est géré par la sélection des titres et par une gestion active de la part des gestionnaires externes dans les limites stipulées dans les politiques de placement et les mandats des gestionnaires approuvés.

Au 30 septembre 2017, si les prix d'indices sous-jacents des BCP et des FNB avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ 800 000 \$ (31 mars 2017 – 900 000 \$). Dans les faits, les résultats réels pourraient différer de façon importante.

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes (non audité)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2017

### 8. Gestion des risques (suite)

#### b) *Risque de crédit*

Le risque de crédit fait référence à la capacité de l'émetteur de titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital; le risque lié aux secteurs est en fonction de l'exposition aux changements dans un secteur particulier – secteur industriel, commercial ou des services – en raison de la concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières et de sociétés canadiennes, qui constituent sa plus importante exposition au risque de crédit.

Le Régime concentre ses placements dans les obligations garanties du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux, qui sont considérées par la direction comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit. Tous les actifs du Régime sont exposés au risque de crédit.

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, le risque de crédit du Régime lié aux instruments de créance à long terme s'établit comme suit :

Notation de titres	30 septembre 2017	31 mars 2017
	%	%
AAAH/AAA/AAH/AAL	61,0	58,5
AA/AH/A	35,7	37,5
Sans notation	3,3	4,0
Total des titres de créance	100,0	100,0

Les notations ci-dessus ont été principalement fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service (« DBRS »). Moody's Investors Service et Standard & Poor's, entre autres, ont aussi fourni des notations. Les BCP, les obligations et les certificats de placement garanti de la BPO sont des titres de créance sans notation.

#### c) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. Afin d'atténuer ce risque, le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et de placements à court terme et il investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus afin de répondre aux besoins de liquidités prévus. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et les PAE. L'échéance des autres passifs financiers est de moins de un mois.

100 Mural Street, Suite 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3

(416) 741-7377 1-877-460-7377

[www.globalfinancial.ca](http://www.globalfinancial.ca)